## A.R. 13.6.2010 En vigueur 1.8.2010 M.B. 28.6.2010

Modifier

Insérer

**Enlever** 

## **Article 35bis - IMPLANTS**

§ 1<sup>er</sup>. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U):

...

D. OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE

• • •

Catégorie 2b:

...

715201 Une ou plusieurs canule(s) <u>trachéale(s)</u> en matière synthétique de taille identique, y compris les accessoires, quelque soit la technique de placement, pour l'ensemble du matériel

U 90

• • •